

4. L'augmentation normale des fonds prévus, soit la proportion de 3 à 1, prévue en cas de réussite, a-t-elle été appliquée dans le cas actuel?

5. Quelles sont les autres sources de revenus du programme HARP et quel montant y consacrerait-on l'année prochaine et l'année suivante?

6. Un contrat avec le gouvernement canadien était-il prévu aux termes du programme HARP, l'an dernier? Dans le cas de l'affirmative, a) quand l'a-t-on rédigé, b) quand l'a-t-on signé, et c) quelle somme était affectée au programme HARP en vertu de ce marché?

7. En vertu du programme HARP, des fonds sont-ils dépensés au Canada, grâce à des contrats et sous-contrats avec les industries du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelle en est la somme, par l'entremise de quelles sociétés et à quel endroit?

8. Où se trouvent actuellement les bases de lancement établies en vertu du programme HARP?

9. Songe-t-on, en vertu du programme HARP, à établir de nouvelles bases de lancement? Dans le cas de l'affirmative, à quel endroit?

10. A-t-on étudié, en vertu du programme HARP, les possibilités d'établir des bases de lancement au Canada et en a-t-on fait part au gouvernement? Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits?

11. Le gouvernement du Canada a-t-il rejeté les endroits qu'on lui a proposés et, dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?

12. A-t-on bien étudié la portée du programme HARP sur la défense?

13. Dans ce domaine, étudie-t-on les possibilités de production que peut atteindre l'industrie canadienne?

14. Les études de systèmes qui entraînent des recommandations et l'adoption de dispositifs militaires ou commerciaux sont-elles faites par des chercheurs tout à fait indépendants et objectifs ou par des chercheurs affectés à des sociétés financées par des fabricants de produits de quincailleries qui seront nécessairement l'objet d'un jugement partial et tendront, dans la solution des problèmes, à bien mettre en valeur les produits des sociétés mères?

(Le document est déposé.)

PUBLICITÉ RELATIVE AU CODE DU TRAVAIL

Question n° 792—L'hon. M. Harkness:

1. Dans combien de quotidiens du Canada a-t-on inséré une annonce relative au Code du travail, qui renfermait des questions adressées au ministre du Travail et les réponses de ce dernier?

2. Cette annonce a-t-elle occupé une page entière dans chacun de ces journaux; sinon, dans combien de journaux a-t-elle occupé une page entière et quel a été le format de l'annonce insérée dans les autres journaux?

3. Combien a coûté l'insertion de cette annonce dans chacun des journaux qui l'ont reproduite?

4. Sur quel crédit voté par le Parlement le coût de cette annonce a-t-il été prélevé?

(Le document est déposé.)

STATISTIQUES SUR LE BEURRE

Question n° 799—M. Boutin:

1. Quelle a été la production du beurre au Canada au cours des années 1963, 1964 et 1965 à date?

2. Le Canada exporte-t-il du beurre? Dans l'affirmative, a) à quel endroit, b) à combien se chiffrent ces exportations pour les années 1963, 1964 et 1965?

[M. Orlikow.]

3. Quel a été le pourcentage de la consommation du beurre au pays, au cours des années 1963, 1964 et 1965?

4. Qu'est-il advenu de la production non écoulée au cours des années 1963, 1964 et 1965?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte les motions n° 50 et 55. Les motions n° 48, 49 et 52 sont recevables sous la réserve habituelle du consentement des gouvernements provinciaux intéressés. La motion n° 51 est recevable, sous la réserve habituelle concernant le consentement d'autres gouvernements.

Des voix: D'accord.

M. Stewart: Je demande que les avis de motions n° 41, 47, 53 et 54 soient mis en délibération dès maintenant et que les autres avis de motions soient réservés.

CORRESPONDANCE DU CHEF DES TROIS ROIS D'ARMES RELATIVE AU DRAPEAU

Motion n° 41—M. Coates:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute lettre ou courrier reçus par le gouvernement du chef des trois rois d'armes d'Angleterre avant le 28 janvier 1965, date de l'adoption du nouveau drapeau du Canada.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai eu avec l'honorable député un court entretien où je lui ai expliqué qu'il n'y avait vraiment aucune correspondance au sujet du drapeau actuel du Canada, mais qu'il y avait eu un échange de correspondance confidentielle plus tôt avec le Chef des trois rois d'armes d'Angleterre. Celui-ci est considéré comme faisant partie de la Maison de la reine et, sauf erreur, aucun précédent ne justifie le dépôt de la correspondance échangée avec un membre de la Maison de la reine. L'honorable député estime qu'il serait préférable, dans les circonstances, de retirer cet avis de motion.

M. Coates: Retiré!

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

ÉTABLISSEMENTS DE CONDITIONNEMENT RELIÉS AU PRIX MOYEN DU LAIT

Motion n° 47—M. Vincent:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la liste des établissements de transformation avec, en regard de chaque usine, le genre d'opération, dont l'Office de stabilisation des produits agricoles devra se servir pour établir le prix national moyen le cent livres de lait livrées au Canada, au cours de l'année 1965-1966 et de la liste (et le genre d'opération) des autres usines pour lesquelles l'Office ne tiendra pas compte des prix payés.